

ATTENTION

A lire attentivement

Arnaque au registre

En tant qu'agriculteur nouvellement déclaré, vous pouvez être destinataire d'un document vous demandant de vous inscrire à un registre et réclamant des frais d'inscription. Il s'agit d'un risque d'arnaque car le registre en question présenté comme obligation est bien souvent sans intérêt pour l'entreprise.

Si vous êtes sollicités, en cas de doute, n'hésitez pas à contacter le CFE de la Chambre d'Agriculture dont vous dépendez ou la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Le Centre de Formalités des Entreprises attire votre attention sur le fait que seules les inscriptions au Répertoire des entreprises tenu par l'INSEE, et, pour les sociétés, au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce, sont obligatoires. Ces inscriptions sont réalisées directement par l'intermédiaire du CFE et n'appellent pas de frais supplémentaires.